

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

**Nombre de membres afférents**

SEANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

Au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 12 Avril, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José NUNES, Maire.

**Présents :** José NUNES, Christophe MAURIES, Marie-Florence FARAL, Didier MAHOUX, Jean-Bernard CEBE, Thierry CAUSSE, Nicolas CAUSSE, Mathieu LAFON, Julien AMALRIC, Laura GANSEMAN, Pierre MONTENEGRO, Thierry ZANARDO

**Absents et excusés :**

Sabine GORSSE donne procuration à Marie-Florence FARAL

Catherine AURIOL donne procuration à Thierry CAUSSE

Hélène VA donne procuration à Nicolas CAUSSE

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 06/04/2023

Madame Laura GANSEMAN est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DISTRICT DE FOOT DE L'ECLAIRAGE DU STADE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il faudrait moderniser en LED l'éclairage du stade.

Que les performances des nouveaux projecteurs LED PHILIPS permettent d'économiser un projecteur par mats soit 4 projecteurs au total pour une économie d'énergie de 33% par rapport à l'existant

Après consultation de plusieurs entreprises, le coût des travaux est estimé à 29 460€ TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du district de foot (FAFA)

Il invite le Conseil à délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total opération : 29 460 € TTC

- FAFA	:	24 000.00 €	(80%)
- Autofinancement commune	:	5 460.00 €	(20%)

Le Conseil municipal de la commune de Fréjeville, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de l'éclairage du stade de foot pour un montant de 29 460 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le Maire, José NUNES.

